



# LA RÉGION *aux côtés* DES TERRITOIRES

*pour traduire*  
**le VOLET  
ÉNERGIE  
CLIMAT**  
du **SRADDET**





## Carole Delga

PRÉSIDENTE  
DE LA RÉGION OCCITANIE/  
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



ans un contexte marqué par le changement climatique et la nécessité de transformer les modèles d'aménagement des territoires, l'ambition de faire de l'Occitanie une Région à énergie positive est plus que jamais d'actualité. Il est crucial d'intégrer pleinement les enjeux énergétiques et climatiques dans la planification territoriale et les projets locaux. Consciente de la complexité de mise en œuvre de ces transitions, la Région Occitanie se positionne comme un facilitateur aux côtés des territoires.

Cet accompagnement, à la fois concret et opérationnel, est déployé par l'Agence Régionale Énergie Climat (AREC). Il est détaillé dans ce guide destiné aux territoires, qui propose une boîte à outils et une offre de services pour les aider à s'approprier ces sujets essentiels.

La Région Occitanie réaffirme ainsi son engagement à soutenir les territoires dans leur transition énergétique et climatique, en leur fournissant les ressources nécessaires pour réussir cette transformation indispensable. ➔

## 3 initiatives régionales

### POUR TRANSFORMER L'ESSAI DU SRADDET ET SOUTENIR LES TERRITOIRES DANS LEUR PLANIFICATION « ÉNERGIE-CLIMAT » LOCALE !

SRADDET, SCoT, et PLU(i), ces trois documents généralistes en matière d'aménagement du territoire répondent à une logique de **hiérarchie des normes**.

L'enjeu pour chacun de ces documents, qui couvrent peu ou prou les mêmes thématiques, est ainsi de **porter un regard « à son échelle »**, de la plus globale à la plus locale. C'est le **principe de subsidiarité**. Ainsi, chacun vient définir un parti d'aménagement avec une « acuité territoriale » de plus en plus fine.

Dès l'élaboration du **SRADDET Occitanie 2040**, lors des concertations préalables et consultations des personnes publiques associés, la Région Occitanie a perçu le **besoin exprimé par les territoires de SCoT d'un accompagnement en ingénierie dédié pour la mise en œuvre des règles « énergie-climat » du schéma**.

Un appui et des accompagnements ciblés de territoires pilotes porteurs de SCoT et de PLU(i) ont ainsi été mis en place **avec l'appui de l'AREC**. Dès 2022, après plusieurs webinaires visant à mieux cibler les besoins et attentes des collectivités et à présenter de premiers outils et témoignages inspirants, la Région a engagé **plusieurs actions successives**. Ce guide revient sur ces travaux et sera actualisé au fur et à

mesure de leur avancement.

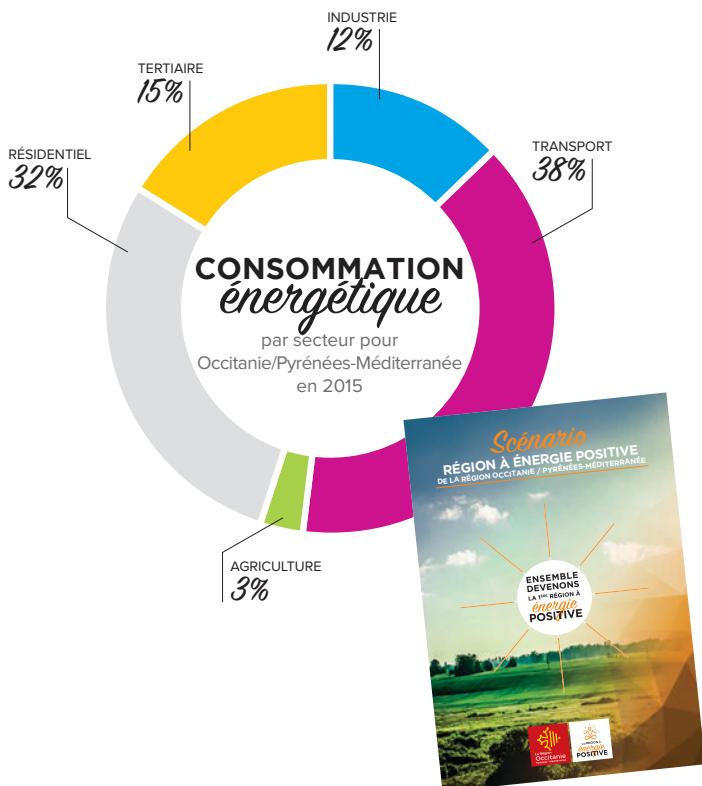
- 1** *Constituer une boîte à outils* (p.5)  
**POUR MIEUX IDENTIFIER LES RESSOURCES DISPONIBLES ET MOBILISABLES !**
- 2** *Capitaliser des retours d'expérience inspirants* (p.7)  
**ISSUS DE PROCÉDURES D'URBANISME ENGAGÉES**
- 3** *Accompagner directement les territoires* (p.10)  
**DANS LEURS DÉMARCHES DE PLANIFICATION**

Les contenus évoqués sont disponibles sur le site :



**TOTEn**  
TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
énergétique

## DERRIÈRE LES RÈGLES « ÉNERGIE-CLIMAT » DU SRADDET, l'objectif de devenir 1<sup>re</sup> Région d'Europe à énergie positive



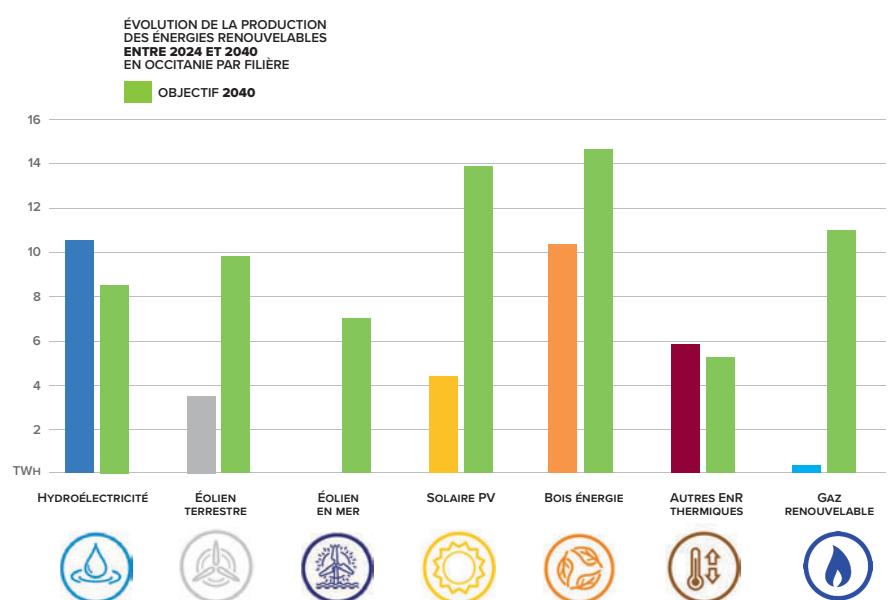
### Couvrir 100 % de notre consommation d'énergie par la production d'énergies renouvelables locales

Cette sobriété doit aller de pair avec un **essor massif des énergies renouvelables**, pilier d'un futur énergétique plus local et plus résilient. Le SRADDET inscrit ainsi l'objectif d'augmenter la production d'énergie renouvelable par une approche diversifiée, mobilisant le photovoltaïque, l'éolien, l'hydroélectricité, le bois-énergie, le solaire thermique, la géothermie, la méthanisation, l'hydrogène vert et les autres gaz renouvelables. Toutes ces sources ont leur place dans un mix équilibré, capable de répondre durablement aux besoins des territoires.

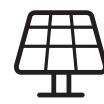
*Réduire nos consommations d'énergie au maximum par la sobriété et l'efficacité énergétiques*

La Stratégie Région à Énergie Positive se traduit dans le SRADDET par des **objectifs ambitieux sur les deux plus grands postes de consommation énergétique** : le **bâtiment et les transports**, qui représentaient à eux seuls plus de 80 % de l'énergie consommée en 2022. La priorité est claire : réduire significativement les besoins en énergie, en construisant, rénovant et se déplaçant autrement.

**Réduction des consommations énergétiques de 20 % pour les bâtiments et de 40 % pour les transports d'ici 2040**



*Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040*



## À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

### 2 règles pour tenir le cap !

Des enjeux de sobriété et d'efficacité à prendre en compte pleinement dans sa stratégie territoriale

Marquer une ambition à l'échelle du territoire

Contribuer à l'objectif régional à son échelle et à la mesure de ses capacités

Considérer toutes les filières : le mix énergétique est une opportunité économique et territoriale

Appréhender les impacts fonciers de sa stratégie Énergie-climat

#### SRADDET - Règle 19

Explicité dans chaque document de planification locale une **trajectoire phasée de réduction de la consommation énergétique finale** (en matière de bâti et de transport) et une **trajectoire d'évolution du mix énergétique territorial**, toutes deux aux horizons 2030 et 2040, de manière à contribuer à l'atteinte de l'objectif REPOS.

S'appuyer sur des critères d'identification adaptés à chaque territoire : **préservation environnementale, équité territoriale, adhésion locale !**

#### SRADDET - Règle 20

Identifier les espaces susceptibles d'accueillir les installations **EnR** et les inscrire dans les documents de planification. Dans le cas des installations photovoltaïques, prioriser les toitures de bâtiments, les espaces artificialisés (notamment les parkings) et les milieux dégradés (friches industrielles et anciennes décharges par exemple).



©Lydie Lechapelier - Région Occitanie



©LefrançoisGilles - Région Occitanie



©Cinnaut Emmanuel - Région Occitanie

©Sofiane BENISZERFARA - Région Occitanie

# 1

## Une boîte à outils,

### POUR MIEUX IDENTIFIER LES RESSOURCES DISPONIBLES ET MOBILISABLES



*Les collectivités se posent de nombreuses questions...*

**La boîte à outils recense les ressources nationales et locales qui apportent des réponses !**

Les outils présentés sont mobilisables par les collectivités :

- à différents stades d'avancement dans la rédaction de leur document de planification : lancement de la démarche, diagnostic, PADD ou PAS, DOO, mise en œuvre, suivi – évaluation.
- pour trouver des données, informer, mobiliser, concerter les acteurs du territoire.

Afin de faciliter la recherche de l'outil le plus adapté au besoin identifié, chaque outil est catégorisé : règle concernée, stade auquel il est utile, et finalité.

#### TEST ! Connaissez-vous tous les outils, les acteurs et partenaires identifiés ?

Pictostat | Territory | ORCEO | Recueil planification urbaine et TEE | Toten | Centre de ressources SCoT en action | Guide Prise en compte de l'énergie dans les projets d'aménagement | En chemin vers la planification bas carbone | ASCENS | AEUE2, des outils pour agir | La fresque du climat | La fresque de la ville | GES Urba | BaO EnR | Clim'Urba | Cartofriche | TEPOS | Observatoire Bois Énergie en Occitanie | Plan de Paysage de Transition énergétique | Portail cartographique EnR | PCAET |

Il vous en manque un ? (ou plus ?) :  
cette boîte à outils est gratuite et  
accessible à tous. Vous la trouverez ici :



#### PRENONS L'EXEMPLE DE TERRISTORY !

##### Quoi ?

Territory est classé dans la catégorie « données ». Outil gratuit, co-animé par la Région, la Dreal et l'AREC

##### Finalité ?

Outil d'aide au pilotage de la transition écologique et énergétique dans les territoires

► TerriSTORY



##### Comment ?

Cet outil permet d'émettre des scénarios, d'identifier les ressources et de définir les leviers d'actions prioritaires pour piloter la trajectoire de transition énergétique retenue.

##### Quand ?

L'outil peut être utilisé à tous les stades d'avancement de votre démarche de planification territoriale : en amont pour un diagnostic de départ, pendant l'élaboration pour tester des trajectoires, pendant la mise en œuvre pour suivre et en fin de parcours comme outil d'évaluation.

*En lien  
avec les règles  
SRADDET*

## POUR ALLER + LOIN

# Une déclinaison sous forme de « Serious Game »

Complémentaire à la boîte à outils, le Serious Game permet sa mise en pratique à partir d'un cas concret (environ 1h30, cible : élus et agents des collectivités).

À partir d'un cas d'usage et d'un plateau de jeu les participant.e.s :

- bénéficient d'un **retour d'expérience** sur les outils mobilisés par la collectivité pour intégrer un volet opérationnel énergie-climat dans son document de planification,
- se questionnent sur les **autres leviers possibles**,
- échangent sur les **bonnes pratiques** et les outils à prioriser en réponse à leur préoccupation locale (identification des potentiels en EnR, définition de la trajectoire énergétique, acculturation, mobilisation des acteurs territoriaux, ...).



*Un exemple de carte*



*Utilisation du Serious Game lors des rencontres TOTEn*

## Le principe

- Chaque outil est représenté sur une carte.
- Les participant.e.s doivent positionner chaque carte sur le plateau de jeu au bon endroit!

Les colonnes du plateau représentent les phases successives d'une procédure de planification (lancement, diagnostic, stratégie, écriture des règles, mise en œuvre et évaluation).

Les lignes permettent de distinguer les outils en ce qu'ils répondent aux attentes de la règle n° 19 ou n° 20 (cf. p. 4).

## Le « matériel » nécessaire

- Un plateau de jeu + les cartes « leviers »,
- Un.e animateur.trice (nécessite un temps de préparation),
- Un cas d'usage.

## Combien ça coûte ?

Le Serious Game est mis à disposition des territoires gratuitement.

→ Contact pour toute demande : [arec@arec-occitanie.fr](mailto:arec@arec-occitanie.fr)

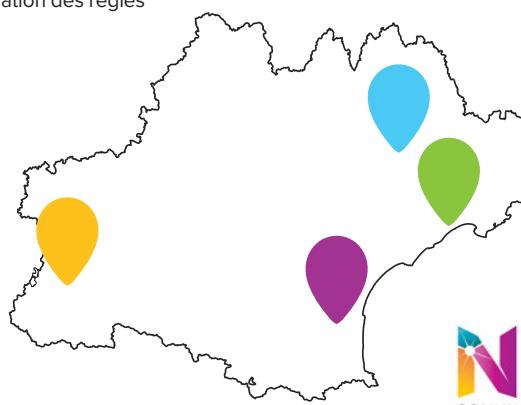
## 2 Des retours d'expériences POUR PARTAGER LES BONNES PRATIQUES

### Quatre territoires « précurseurs » identifiés en Occitanie !

Un travail de repérage, mené avec les collectivités occitanes, a permis d'identifier des bonnes pratiques déjà mises en œuvre localement au sein de territoires « précurseurs » et porteurs d'une dynamique territoriale sur l'énergie.

Des entretiens avec ces territoires « précurseurs » ont permis de recenser des leviers à mobiliser pour faciliter l'intégration des règles 19 & 20 dans les documents de planification.

(retrouvez le détail de leurs retours d'expérience en page suivante)



**2021 :** Charte pour le développement des énergies renouvelables dans le Gers  
**2022 :** révision du SCoT

**2023 :** adoption du PCAET avec une déclinaison dans chacun des 3 EPCI  
Des PLUi dans les 3 EPCI



### Quelle traduction opérationnelle ?

- Introduction de **règles dans les PLUi** :
  - pour l'implantation de champs de panneaux photovoltaïques sous condition, et l'installation de panneaux sur toiture en zones naturelles et agricoles,
  - pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture dans toutes les zones du PLUi.
- Utilisation de **zonages pré-identifiées** : sites artificialisés, anciennes friches...

### EXTRAIT DU SCoT exemple de préconisation

« Identifier les acteurs/besoins et ressources sur le territoire du Val d'Adour et les installations potentielles à l'échelle des communes concernant la filière bois-énergie, la valorisation de la biomasse et la géothermie. »

### EXTRAIT DU PLUi ARMAGNAC ADOUR exemple de rédaction

«Sous réserve de desserte et réseaux suffisants et d'une compatibilité avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et sous réserve qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde

des espaces naturels et des paysages, sont autorisées les constructions et activités suivantes : ... les constructions et installations photovoltaïques à condition de respecter les règles suivantes : ... les installations et constructions de production photovoltaïque se localisent sur des espaces artificialisés ou dégradés, ... »



### Élément clé de réussite

La co-élaboration de la charte, élément de référence pour l'écriture des documents de planification, avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

En 2023, le DOO du SCoT est en cours de rédaction et intègre les objectifs inscrits dans le PCAET (périmètre identique).

## Quelle traduction opérationnelle ?

La collectivité a élaboré des outils d'aide à la décision :

- Une grille de recensement des projets de développement d'énergies renouvelables en instruction, réalisés ou non aboutis et portés par les communes ou des développeurs.
- Une grille d'analyse de ces projets orientée sur les enjeux territoriaux : biodiversité, aléas naturels, ...
- Une cartographie des sites potentiels existants pour développer des projets d'énergies renouvelables.

### EXTRAIT DU SCOT (PAS)

#### Objectif

« Le développement des énergies renouvelables est un autre volet incontournable de la lutte contre les changements climatiques que le SCoT souhaite renforcer afin de contribuer à la mobilisation collective. L'objectif n°62 est pour le Piémont Cévenol de parvenir à couvrir l'intégralité des

besoins énergétiques par la production d'énergie renouvelable à horizon 2050, avec l'ambition de doubler ce niveau de production en 2030 par rapport à 2015 en favorisant le mix énergétique. .... »

#### Élément clé de réussite



Le travail collaboratif entre le service Planification, le service Transition Écologique et Énergétique et le service SIG pour la transposition cartographique des sites et des projets.

### 2019 et 2023 : adoptions du SCoT et du PCAET solidaire.

**2023 :** le PLUi est en cours d'élaboration par le service Planification. Les trajectoires définies dans le PCAET sont intégrées au PLUi.

Adoption en parallèle du Schéma Directeur des Énergies, déclinaison opérationnelle du PCAET. Ce SDE est complété en **2024 et 2025** par des feuilles de route par filière EnR, co-construites avec les acteurs du territoire.



## Quelle traduction opérationnelle ?

Le PCAET prévoit le triplement des réseaux de chaleur pour passer de 65 % de chaleur renouvelable en 2019 à 80 % en 2030. Depuis 2024, un nouveau réseau de chaleur est en cours de développement, qui repose sur une importante chaufferie biomasse.

Une centrale géothermique sur nappe a été mise en service par la collectivité. Lauréate de l'appel à projets national "Nouvelle technologie émergente", l'installation est la plus grande de France. À terme, elle permettra d'approvisionner 450 000 m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires. Ce réseau est alimenté à plus de 70 % par des EnR, offrant un gain carbone de 13 000 Tonnes CO2/an.

### EXTRAIT DU PLUi (PADD)

#### exemple de rédaction

Afin d'optimiser les ressources énergétiques et leur distribution, le PLUi vise à :

- Imposer la production minimale d'énergies renouvelables, notamment par le déploiement de dispositifs sur les surfaces de toitures des bâtiments neufs ou existants, priorité du Plan Climat.

- Développer prioritairement les centrales photovoltaïques au sol dans les espaces dégradés anthropisés (corridors des infrastructures principales A9 et A709, anciennes décharges, carrières, etc.), présentant des enjeux moindres en termes de biodiversité, de paysage et d'agriculture.

#### Élément clé de réussite



Les échanges transversaux réguliers entre le service Planification, la Mission Transition Énergétique et Climatique, le service juridique, le service instructeur, et le référent paysage pour la rédaction du PLUi.

### → POUR ACCÉDER À LA FICHE DÉTAILLÉE :



Retour d'expérience 1 - La transversalité, élément clé dans la déclinaison locale du SRADDET (Montpellier Métropole et Communauté de Communes Piémont Cévenol)

**2019 :**  
révision du PCAET

**2021 :** SCoT révisé intégrant la charte qualité pour la production d'électricité renouvelable – éolien et solaire – en Narbonnaise, rédigé dans le cadre du PCAET



### Quelle traduction opérationnelle ?

Le SCoT liste des **projets identifiés avec les communes** et conditionnés par la charte.

#### EXTRAIT DU SCOT *exemples de prescriptions*

« Le SCoT met en œuvre la charte énergie renouvelable réalisée par le PNR et le Grand Narbonne pour l'implantation raisonnée des énergies renouvelables. Le développement des équipements de production d'énergie solaire, photovoltaïque et thermique est privilégié en toitures et sur des sites déjà artificialisés et/ou dégradés ; .....».

« Les collectivités accompagnent, au travers de règlements adaptés, les projets de production d'énergie... ».



#### Élément clé de réussite

La concertation avec les communes autour des potentiels d'énergie renouvelable pour faciliter l'acceptabilité et le développement des projets.

#### → POUR ACCÉDER À LA FICHE DÉTAILLÉE :



Retour d'expérience 2 - Un programme territorial de développement des EnR , élément facilitateur pour la déclinaison locale du SRADDET (Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération et Pays Val d'Adour)

### Et un détour par les Vosges !



*Le SCoT des Vosges centrales vise l'autonomie énergétique à horizon 2050 !*

● **Des objectifs ambitieux mais réalisables** : les objectifs de production de 20 % d'énergie renouvelable étant atteints en 2020, de nouveaux objectifs de planification énergétique ont été fixés : réduction des consommations de 54 % d'ici 2050 et production locale d'énergies renouvelables pour couvrir 100 % des besoins d'ici 2050 .

#### → PLUS DE DÉTAILS SUR TOTEn :



Retour d'expérience 3 - HORS OCCITANIE : Un SCoT « exemplaire » qui vise l'autonomie énergétique à horizon 2050 : le territoire des Vosges Centrales

#### Les grands jalons

- 2008 : 1<sup>er</sup> SCoT
- 2014 : révision pour intégrer PCET
- 2019 : objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050 intégré au SCoT
- 2021 : PCAET révisé
- 2022 : Plan de Paysage volet Transition Énergétique

#### Points forts relevés

- La complémentarité des travaux en régie et des études réalisées par des bureaux d'études
- Une ambition partagée par les parties prenantes du PCAET et du SCoT
- La combinaison et la recherche d'articulations entre les outils stratégiques et opérationnels

#### Outils mobilisés

- Lauréat TEPOS
- Création d'une SEM dédiée aux EnR
- Accompagnement opérationnel des communes par le SCoT et les EPCI
- Un Plan de Paysage pour la Transition Énergétique

## 3 Des accompagnements ciblés ET « SUR MESURE »

Au-delà des autres outils déjà existants, l'**accompagnement direct des territoires engagés** dans des démarches de documents d'urbanisme permet de **les soutenir** en termes d'ingénierie technique, de **répondre à leurs attentes**, d'instaurer un lien plus fort avec la Région, et d'introduire des méthodes de travail partenariales, le tout en s'inscrivant dans **leur calendrier de travail** !

### Un guide pour traduire le volet énergie du SCoT dans les PLUi

#### CONTEXTE

- Un SCoT exécutoire depuis septembre 2023, un PCAET depuis 2019, et des schémas de mobilité cyclable, de gestion forestière
- Des communes couvertes par des PLU/Cartes Communales/sous RNU

### Une volonté de déclinaison opérationnelle du PCAET dès 2021

Dans une logique de traduction des orientations de son PCAET, le Pays a souhaité dès 2019 accompagner les documents d'urbanisme locaux dans leur écriture et les territoires pour identifier la « marche » à franchir pour mettre en compatibilité leur document d'urbanisme. Aussi, celui-ci a engagé la **réalisation d'un guide de traduction, dans les documents d'urbanisme locaux**, du volet énergie-climat en 2021, avec l'appui de l'AREC (« Guide de recommandations pour l'intégration des projets d'énergies renouvelables dans les plans locaux d'urbanisme du territoire de Pays Cœur d'Hérault »).

Parallèlement, le Pays se projétait dans la perspective d'une révision du SCoT, pour intégrer les évolutions réglementaires (lois ALUR, APER...) et pour engager un travail de SCoT valant PCAET.

### Un SCoT récemment approuvé avec une solide prise en compte du sujet « énergie-climat »

Lors de son élaboration, le SCoT a pu s'appuyer sur une **parole politique forte sur les sujets climatique et énergétique**, ainsi que sur une approche technique solide et partenariale. Ces éléments ont concouru à faire de l'approche énergie-climat la colonne vertébrale du projet de territoire et à l'aborder de façon transversale (mobilité, logement, formes urbaines, agriculture...). Celle-ci est in fine traduite de façon volontariste dans le SCoT dont la rédaction donne des pistes de traduction à destination des documents d'urbanisme locaux. Le guide de 2021 méritait dès lors d'être actualisé, pour y intégrer le contenu du SCoT.



### Les objectifs visés par l'accompagnement régional :

- **Mobiliser les élus** après l'approbation du SCoT
- Lever des verrous, **redonner au SCoT son opportunité**
- **Guider l'écriture des documents d'urbanisme locaux**

### Une réaffirmation du sens du SCoT pour en faciliter la mise en œuvre !

Le SCoT a ainsi été analysé, pour identifier les orientations et objectifs qui traitent de l'énergie et du climat, et les mettre en rapport avec les préconisations méthodologiques et rédactionnelles destinées aux PLUi(i). Une présentation de l'actualisation du guide a ensuite été réalisée auprès des élus, pour qu'ils puissent s'en saisir pleinement.

L'actualisation du guide a permis de **redonner plus de sens aux dispositions du SCoT**, au regard des attentes du PCAET qui le précédait. Elle a ainsi participé à la **mise en œuvre du SCoT, sous un angle pédagogique**, mais également d'appui à l'écriture des futurs PLUi(i). Le Pays doit maintenant continuer à faire vivre le Guide pour qu'il soit utile et approprié localement !

# Identifier et prioriser les sujets de transition énergétique structurant la future politique intercommunale d'aménagement

- En 2018, la volonté d'élaborer un PLUi
- Pas de SCoT, charte du Parc naturel régional de l'Aubrac

## Des travaux en matière de planification à reprendre...

La procédure d'élaboration d'un PLU intercommunal en 2019 a été mise à mal par la conjoncture Covid et l'arrivée, pleine d'incertitudes, de nouvelles lois (ZAN). La procédure a été conduite jusqu'à l'élaboration d'un PADD et du zonage mais ces derniers doivent être retravaillés, en lien avec l'évolution du cadre normatif. La Communauté de Communes se structure afin de répondre à ces enjeux.

## ...et une forte volonté politique de répondre aux enjeux énergétiques et climatiques

Les élus souhaitent faire de la **dimension énergie-climat** le cœur de leur projet de territoire, face à l'urgence et à la prégnance des enjeux qu'elle touche localement : mobilité, habitat, pratiques agricoles, engagement citoyen, retombées économiques... Cette réflexion s'appuie également sur la volonté de **renouveler le regard porté sur l'attractivité territoriale** qui peut reposer également sur ces leviers : écologiques, énergétiques, environnementaux. Traduction opérationnelle de cette volonté, des recrutements récents (CRTE/Petite Ville de Demain) et une animation spécifique (identification des ZAPER, voyage pédagogique, Atelier REPOS).

## Une attente forte d'accompagnement partenarial

Face à cette ambition forte, le territoire se sent assez isolé dans la définition de ses objectifs. Un des enjeux pour le territoire est donc de **s'entourer et de construire une articulation technique et politique**, sans pour autant démultiplier les scènes de dialogue, et risquer de perdre en pragmatisme.

## Un atelier de co-construction

Au regard du besoin d'amorcer une prise en compte des objectifs de la transition énergétique dans le PLUi, un atelier de **co-construction** d'une « feuille de route de la transition énergétique et climatique » pour le futur PLUi a été organisé.

Destiné aux élus du territoire, il a principalement été structuré autour des questionnements suivants :

- que peut faire ma collectivité face aux objectifs REPOS ? comment peut-elle les intégrer dans son PLUi ?
- quels sujets « incontournables » de la transition énergétique, quels enjeux locaux et quels acteurs mobiliser ?
- quels consensus, freins potentiels et actions opérationnelles mettre en oeuvre ?

## Vers une relance des travaux !

Par son **apport statistique** (Territory), l'atelier a permis d'éclairer la collectivité sur le coût de l'énergie et la potentielle précarité en découlant. Il a également permis, par son **interactivité**, de faire émerger, de discuter les sujets de préoccupation des élus et d'esquisser des solutions de traduction réglementaire : identification des filières d'énergies renouvelables porteuses, enjeux d'une trajectoire de développement des EnR, réflexions sur l'organisation de la mobilité locale, sur la rénovation énergétique des bâtiments patrimoniaux, l'agriculture...

Sur la forme, l'intervention de l'AREC a amené une **liberté de ton** et un regard extérieur qui ont donné du sens aux objectifs locaux par leur **mise en perspective dans un contexte plus large**. Ce « zoom arrière » a aussi aidé les élus à voir que leurs problématiques, quoique spécifiques, étaient partagées par d'autres territoires occitans et que des réponses existaient déjà pour des problématiques similaires. En définitive, **cette étape a permis de consolider un noyau dur d'élus en vue de définir les principaux axes d'une stratégie énergétique territoriale, puis de relancer les travaux du PLUi**. Affaire à suivre...

### Les objectifs visés par l'accompagnement régional :

- **Mobiliser les élus** autour d'un projet de territoire à forte dimension énergie-climat
- Accompagner le territoire dans **l'identification des leviers de planification**
- **Impulser une dynamique partenariale** sur le sujet de la transition énergétique et climatique



# Construire un outil d'observation sur la thématique énergie/climat

## CONTEXTE

- Un SCoT exécutoire depuis 2017, révision en cours
- 3 intercommunalités, couverte chacune par un PLUi compatible

## Une thématique énergie-climat pour l'instant peu intégrée aux documents de planification locale

Le SCoT du Grand Albigeois en vigueur prend peu en compte la thématique « énergie-climat ». Toutefois, à l'issue des travaux menés par les différentes intercommunalités dans le cadre de leur PCAET, le territoire s'est progressivement emparé de cette thématique. En ce sens, il entend s'emparer de ces questions à l'occasion de la révision du SCoT initiée en décembre 2023. En outre, cette procédure sera l'occasion d'intégrer les évolutions législatives récentes, notamment la loi APER, et la **déclinaison des « zones d'accélération » à l'échelle des documents de planification locaux**.

## De multiples réflexions à l'occasion de la mise en révision du SCoT et un besoin de pédagogie

En préambule à la conduite des travaux de révision, de nombreuses initiatives sont engagées par le syndicat mixte :

- rénovation du schéma de gouvernance politique avec la mise en place de commissions thématiques, afin de permettre une meilleure représentation territoriale et transversale, selon les sujets des élus (dont énergie-climat, mobilité...),
- identification de partenaires pour s'entourer (approche transversale des sujets, mobilisation de financements externes, partage de retours d'expérience...), recherche d'outils de diagnostic et de scénarisation (énergie, ZAN...),
- structuration d'un outil de veille sur la thématique de l'énergie-climat, pour alimenter les SCoT/PLU/PCAET et leurs évaluations.

Les techniciens identifient en parallèle une méfiance sur le sujet, d'où un **besoin de pédagogie** pour lever certaines incompréhensions ou inquiétudes, face aux enjeux identifiés en matière de sobriété, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables... Et, pour ce faire, la constitution d'un **observatoire** pourrait constituer une **première étape** !

## Les objectifs visés par l'accompagnement régional :

- Appuyer la **création d'un observatoire local** pour le Grand Albigeois
- Amorcer la **compréhension et la prise en compte des enjeux** liées à la dimension « énergie-climat »



## Un appui méthodologique

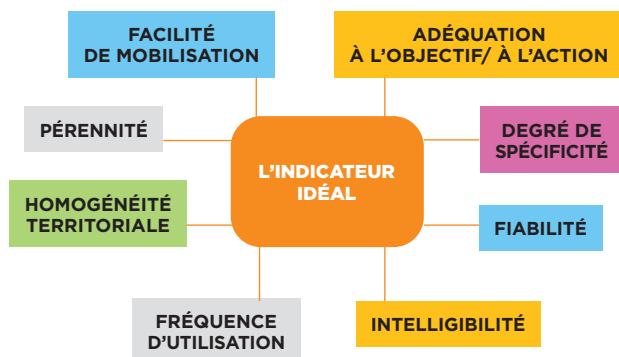
L'AREC a proposé au territoire des **éléments de cadrage méthodologique** pour son futur observatoire :

- ensemble des données disponibles (ORCEO, Picto Occitanie, Observatoire Bois Énergie, ATMO...),
- étendue des démarches connexes d'observation, de suivi des politiques publiques, préexistantes et à venir (SCoT, PCAET, CRTE, TETE, Pacte Vert...), pour voir comment un travail local pourrait se nourrir de ces exercices : piocher des informations pertinentes pour alimenter les démarches de planification et, plus largement, les communiquer aux élus.

Cet accompagnement a finalement permis de **mieux qualifier le besoin du Syndicat de SCoT**, notamment à travers des aspects sémantiques (distinguo entre observatoire/outil de suivi/d'analyse des effets...) et de **mieux conscrire le besoin de la collectivité** au regard de ses moyens financiers et humains à allouer à ce sujet. Il a brossé le panel des informations existantes : nature de la donnée, périmètre, actualisation... Autant d'éléments qui permettent de faire un premier tri dans la donnée. Il a enfin fourni quelques « fils d'Ariane » pour constituer un observatoire pertinent : critères de choix d'indicateurs, suivi sur-mesure, adapté aux objectifs locaux.

En définitive, ces éclairages auront permis à la collectivité de mûrir ses choix et de poursuivre son travail interne.

## Les critères de choix d'un indicateur pertinent



# Structurer une démarche territoriale de planification énergie-climat existante et mobilisation des acteurs du territoire

SCoT  
SUD GARD

## CONTEXTE

- Un SCoT de 2019 et en révision, des PCAET intercommunaux
- Une large couverture communale par des PLU

### Une volonté politique forte de cadrer le développement des énergies renouvelables

Fortement sollicités pour le développement des énergies renouvelables, les élus du territoire se sont plutôt inscrits en réaction à cette forte pression exercée par des acteurs privés, notamment en cherchant à la limiter en termes d'entreprise foncière, et à faire valoir la prégnance d'autres enjeux (environnementaux, paysagers, agricoles) comme autant de garde-fous nécessaires pour cadrer cette dynamique. Ils restent néanmoins convaincus de la nécessité de ces projets et ont à ce titre répondu présent dans la démarche d'identification de zones d'accélération.

### Un SCoT en cours de révision

Une révision du SCoT Sud Gard a été engagée récemment et a abouti à la réalisation d'un Diagnostic et d'un État Initial de l'Environnement consolidés. Les élus disposent ainsi d'un bon panorama du sujet énergie-climat et des enjeux qui lui sont inhérents (développement des énergies renouvelables, mobilité, habitat...). Deux séminaires ont été tenus fin 2024, avant de poursuivre les travaux pour élaborer le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en mars 2025.

Pour ne pas essouffler la dynamique en cours, le SCoT a souhaité organiser des groupes de travail thématiques avant le travail du PAS. Ces groupes de travail avaient pour ambition de sensibiliser les élus à des thématiques inhérentes au SCoT et/ou qui suscitent un vif intérêt politique. Deux ateliers ont été prévus à ce titre, dont un atelier portant sur l'énergie et le climat.

### Les objectifs visés par l'accompagnement régional :

- Donner du sens et rendre les élus acteurs de la politique énergie-climat.
- Amener les élus à comprendre les enjeux énergie-climat et montrer que cela participe à une logique globale.

### Une valorisation des démarches vertueuses et des initiatives locales !

L'AREC a travaillé avec l'Agence d'urbanisme Nîmes-Alès pour coordonner un propos à deux voix qui permette de restituer les éléments du Diagnostic et de l'EIE fraîchement produits, mais aussi d'amorcer la réflexion politique sur l'orientation à donner au futur PAS en matière d'énergie et de climat.



Pour ce faire, ont été abordés les enjeux pour la future politique énergie/climat, les différentes filières d'énergies renouvelables adaptées au territoire mais parfois méconnues (géothermie, solaire thermique, biomasse, méthanisation et éolien), pour conclure sur les enjeux de sobriété, de mix énergétique... Un quizz a permis de sonder au fur et à mesure les élus sur ces sujets. Cette démarche a permis de mieux comprendre le débat du mix entre filières énergétiques qui auraient du sens à être développées sur le territoire.

Enfin, l'atelier s'est conclu sur l'intervention de deux territoires de SCoT (Pays Cœur d'Hérault et Plaine du Roussillon) qui ont présenté leur approche du sujet dans leurs documents récemment approuvés, apportant du concret, via la présentation des modalités de cadrage des énergies renouvelables que portent leurs DOO. L'expérience d'une coopérative locale, Les Survoltés d'Aubais, ayant implanté un parc solaire citoyen générant des retombées locales, a fini de donner un sens opérationnel aux travaux de planification, parfois vécus comme incantatoires car de long terme...

# Traduire concrètement des orientations dans les PLU(i)



## CONTEXTE

- Un SCOT de 2019 et en révision, des PCAET intercommunaux
- Une large couverture communale par des PLU

Le SCOT de la Plaine du Roussillon présente un volet énergie-climat bien décliné, du Diagnostic au DOO, en phase avec les attentes des règles 19 et 20 du SRADDET. Ce travail, réalisé avec l'appui de l'Agence d'urbanisme Catalane et dans un cadre partenarial élargi, a permis d'asseoir une **transversalité de traitement de cette thématique** dans le document, et de reprendre les **enjeux déjà identifiés localement**, via les PCAET.

Pour autant, plusieurs sujets restent clivants au regard d'expériences sur le territoire : projets alibis, intégration paysagère, agrivoltaïsme...

## Après l'approbation, cap sur la mise en œuvre !

Le SCOT a été **approuvé en juillet 2024** ; s'est ainsi ouverte l'étape cruciale de sa mise en œuvre. En effet, au-delà de la réalisation à proprement parler du SCOT et de son opposabilité effective, reste le **besoin de mettre en œuvre localement les principes d'aménagement** qu'il défend et traduit. Lors du précédent exercice de SCOT, beaucoup de documents d'urbanisme locaux n'avaient pas été mis en compatibilité avec le schéma.

Le Syndicat de SCOT tâche de s'impliquer dans un accompagnement étroit des futurs documents d'urbanisme locaux. Pour autant, il souhaite **donner des éclairages ciblés aux élus**, sur des sujets parfois sensibles comme la consommation d'espace, les enjeux paysagers, les énergies renouvelables... Concernant le déploiement et l'encadrement des énergies renouvelables, il identifie le **besoin d'un point d'information sur les différentes dynamiques** engagées (cartographie de la Chambre d'agriculture du 66, remontée des zones d'accélération, futurs PPE/PNACC/SNBC, future régionalisation des objectifs énergie renouvelable du SRADDET...), qui percoleront à leur tour dans le futur SCOT...

## Un temps de discussion très riche : multi-sujets, partenarial et concret !

Un temps d'échanges, destiné aux techniciens et élus locaux a été tenu et a mobilisé, dans une logique partenariale, la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales. L'ordre du jour était très large : contexte national (PPE/PNACC/SNBC), contenu « énergie » du SRADDET, enjeux connexes pour les SCOT (limitation de la consommation d'espace, développement économique, préservation du paysage). Le Syndicat mixte a repartagé le contenu du volet « énergies renouvelables » du SCOT. Un **focus sur les différents « canaux » de la planification des énergies renouvelables** a ensuite été réalisé, entre documents d'urbanisme, zones d'accélération, procédures spécifiques pour les installations agrivoltaïques/compatibles. À ce titre, la Chambre d'agriculture a présenté son travail sur le « document cadre » et son regard sur les projets agrivoltaïques. Un dernier temps s'est attaché à répondre à la question de la **traduction concrète de ces orientations dans les PLU(i)**, en s'appuyant sur des retours d'expérience d'autres territoires à l'échelle nationale : comment réaliser son **Diagnostic** ? quels axes pour son **PADD** ? jusqu'où aller et comment écrire le **règlement**, les **OAP**, qu'elles soient thématiques ou sectorielles ?

Ce temps d'échange a permis de **toucher une bonne part des collectivités couvertes par le SCOT**. Le fait d'avoir réuni les collectivités locales, le syndicat de SCOT, la Région, la Chambre d'agriculture a permis de **nourrir de vrais temps d'échanges** loin des postures de principe, de mettre en commun des connaissances, des **retours d'expérience locaux** et d'évoquer le sujet des énergies renouvelables dans toute son « épaisseur » (agriculture, paysages, foncier...). Enfin, la **présentation réalisée par la Région et l'AREC** et remise aux participants pourra constituer un **fil d'Ariane pour l'élaboration des futurs PLU(i)**, pièce par pièce...

## Les objectifs visés par l'accompagnement régional :

- Informer élus et techniciens sur les **actualités réglementaires** énergie/climat et les enjeux pour leur territoire
- **Accompagner la réalisation des futurs documents d'urbanisme locaux**

**Les accompagnements réalisés à ce jour sont tous différents !** Parce qu'ils ont été pensés de façon à **coller aux attentes des différents territoires**, mais aussi parce que **chaque territoire présente des spécificités** qui le rendent unique. Paysage partenarial, appui technique, maturité sur le sujet, projet politique, avancement des procédures.... sont autant d'éléments qui distinguent les territoires et impliquent un **travail d'accompagnement dans la dentelle** !

**Et si le prochain accompagnement se déroulait sur votre territoire ?**  
**CONTACTEZ-NOUS !**  [amenagementduterritoire@laregion.fr](mailto:amenagementduterritoire@laregion.fr)  
[arec@arec-occitanie.fr](mailto:arec@arec-occitanie.fr)

# Les ingrédients de la réussite !

LES PRATIQUES ISSUES DE CES RETOURS D'EXPÉRIENCE  
POUR VOUS INSPIRER



*La transversalité interservices au sein de la collectivité contribue à la définition d'une trajectoire énergétique réaliste et adaptée aux enjeux locaux. Elle permet :*

- la mutualisation et la complémentarité des compétences et expertises sectorielles,
- de s'assurer de la faisabilité des scénarios envisagés et des projections formulées en termes de trajectoire énergétique,
- la définition d'objectifs opérationnels et réalisables au vu des enjeux et contraintes du territoire,
- la mise en place d'outils d'aide à la décision, le partage de retours d'expériences et d'outils opérationnels grâce à une ingénierie partagée entre les services,
- la montée en compétences par de la pédagogie et des échanges entre élus, services techniques et acteurs partenariaux,
- de s'assurer de la complémentarité du SCoT avec les autres documents de planification existants et de vérifier le niveau de compatibilité des différents documents ou plans applicables au territoire.

*Un portage politique fort permet d'affirmer les préoccupations énergétiques et climatiques à toutes les étapes de la conception :*

- faire du prisme « énergie-climat » l'ossature des futurs documents de planification,
- mettre en avant les stratégies visées par les strates supra et présenter la stratégie de diversification énergétique retenue,
- établir un lien clair et direct entre le développement des énergies renouvelables et les autres stratégies territoriales (sobriété foncière, adaptation au changement climatique, attractivité...).

*Une planification énergétique portée par le SCoT*

*Par exemple une structure porteuse de SCoT qui anime le PCAET. Dans ce type de démarche le SCoT :*

- porte la stratégie de transition énergétique du territoire,
- bénéficie d'une trajectoire énergétique à moyen et long terme, et structurée autour d'un profil énergétique du territoire, d'une étude des potentiels énergétiques, de cartes territorialisées,
- intègre des objectifs opérationnels et réalisables.

*L'existence d'un programme territorial de développement des énergies renouvelables (ou d'une charte) facilite l'application des règles 19 & 20 car il implique :*

- l'identification des potentiels en énergies renouvelables,
- la définition d'une trajectoire de développement,
- l'identification de zonages potentiels d'installation d'unités de production d'EnR,
- l'acculturation des élus et services aux enjeux énergétiques du territoire et l'élaboration d'une vision stratégique commune et partagée par tous les acteurs,
- la production de documents supports qui favorisent l'appropriation et la retranscription dans les documents de planification (cartographies, recueil de données, ...).

*Des données sur son territoire*

*Le diagnostic réalisé à l'échelle d'un SCoT contient des éléments qui peuvent être réutilisés dans les PLU(i), notamment les éléments de cadrage pour situer la commune ou l'intercommunalité dans le paysage énergétique.*

Ne pas hésiter :

- à reprendre les données du PCAET lorsqu'il existe,
- à s'appuyer sur les données ORCEO et TerriSTORY, mais aussi sur des sources locales,
- à réutiliser les données et cartographies pour mettre en avant la part d'énergie renouvelable et faciliter le porter à connaissance par filière.

*La mise en œuvre du document de planification*

*Pour que son travail ne reste pas lettre morte, traduire à chaque bonne échelle (logique de subsidiarité) et faire vivre son SCoT à destination des territoires de planification locale.*



# Occitanie 2040

CONSTRUISSONS  
**NOTRE FUTUR**  
DÈS À PRÉSENT

| ENERGIE - CLIMAT

PORTONS ENSEMBLE UN NOUVEAU MODÈLE D'AMÉNAGEMENT

